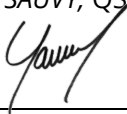


 La Tienne	Consigne	Code : EXP11_C	
	Exploitation	N° de version : 2	
	Date : Novembre 2025		
Conditions d'acceptation des dépôts d'amiante liée		Vérifié par : E. SAUVY, QSE 	Validé par : F. MONTET, DGS 

1. SIGNATURE

En signant ce document je certifie avoir pris connaissance des consignes d'emballage, d'installation et de transport des déchets d'amiante.

En cas d'écart par rapport à ces consignes, mes déchets pourront être refusés dès l'entrée du site ou sur la zone de stockage.

Prénom NOM	Date	Signature

Signature obligatoire pour la prise de RDV auprès d'Organom

2. CONSEILS DE SECURITE LORS DE VOS TRAVAUX

2.1 PRECONISATION POUR TRAVAILLER EN SECURITE

L'inhalation de fibres d'amiante peut entrainer des pathologies graves (asbestose, cancer...) pouvant apparaitre après plusieurs années.

	Bonnes pratiques	- Se protéger avec des gants, des lunettes, et surtout un masque FFP3 et une combinaison à usage unique adaptés à la manipulation de l'amiante. - Humidifier les matériaux contenant de l'amiante lors de la manipulation. - Démonter sans casser pour éviter l'envol de fibres.
	Gestes à proscrire	- Ne pas casser, broser ou découper les matériaux contenant de l'amiante pour éviter tout envol de fibre. - Ne pas passer l'aspirateur pour ne pas disperser les fibres d'amiante.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le document ED6262 sur le site de l'INRS :
<http://www.inrs.fr>

2.2 QUE FAIRE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION (MASQUE, GANTS, COMBINAISON) ?

Pour trouver une entreprise de collecte et/ou de traitement de vos EPI (= AMIANTE LIBRE) →
<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

2.3 OU TROUVER DES SACS HOMOLOGUES POUR L'AMIANTE ?

Type de sac : Big-bag (79 cm x 79 cm) / dépôt-bag (160 cm x 110 cm) /

- Particuliers : se rapprocher de **la communauté de communes** qui peut éventuellement en fournir
- Sur internet
- En magasin : Point P, BigMat, bricomarché, castorama,...

3. ARRIVEE SUR LE SITE

Le port du gilet haute visibilité est **OBLIGATOIRE** pour les particuliers et les professionnels



- 1) Se garer le long de la clôture sur la droite (et non devant l'accueil) afin de ne bloquer les accès

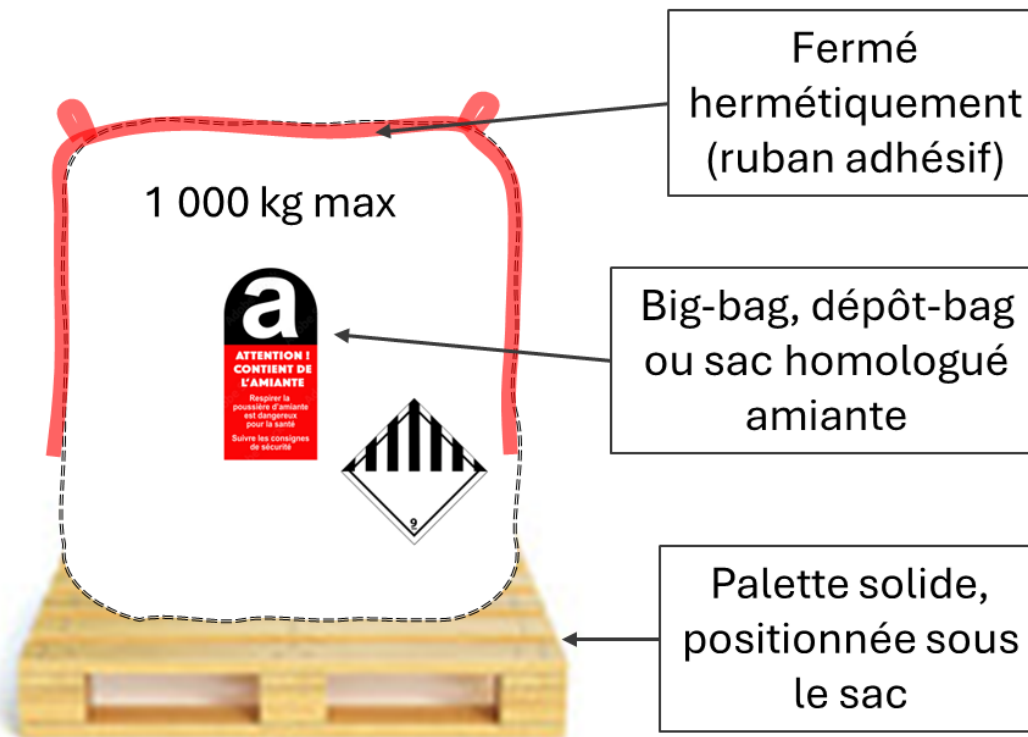


- 2) Se présenter à l'accueil 10 minutes avant de votre RDV pour faire enregistrer votre dossier

4. CONSIGNES POUR LA PREPARATION ET LE TRANSPORT DE VOS DECHETS

EMBALLAGE

ACCEPTÉ



Dimension :

Hauteur : **1 m max**

Largeur : **2,5 m max**

Au-delà de ces dimensions contacter « amiante@organom.fr »

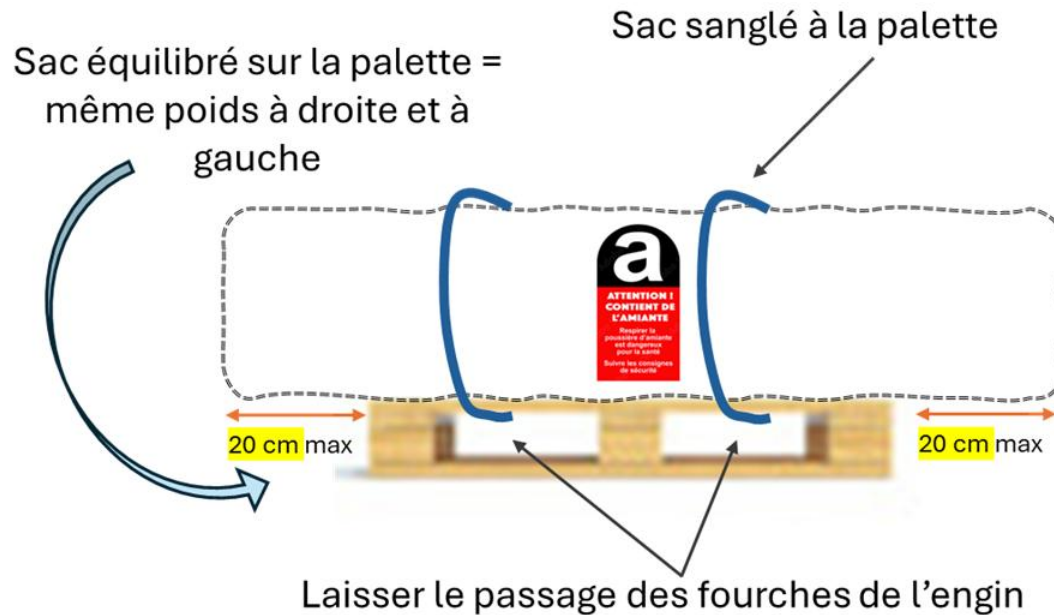
REFUSE

À l'entrée ou sur la zone de déchargement

- Sac non homologué
- Sac non fermé hermétiquement
- ➔ Risque dispersions des fibres
- **Absence de palette**
- Palette non suffisamment solide pour une reprise avec l'engin
- ➔ Le sac **ne** pourra **pas** être déchargé par les anses

INSTALLATION

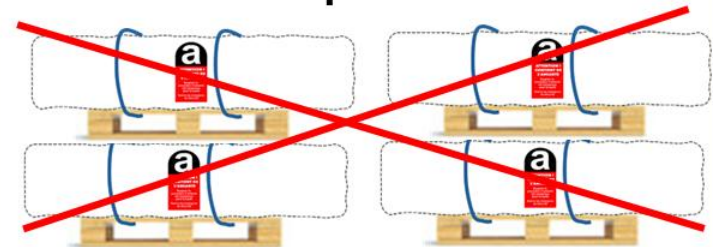
ACCEPTÉ



REFUSE

À l'entrée ou sur la zone de déchargement

- Installation ne permettant pas de prendre la palette avec les fourches de l'engin
→ Pas de possibilité de déchargement
- Chargement non stable ou renversé
→ Risque de chute lors de la reprise
- Palettes empilées



TRANSPORT

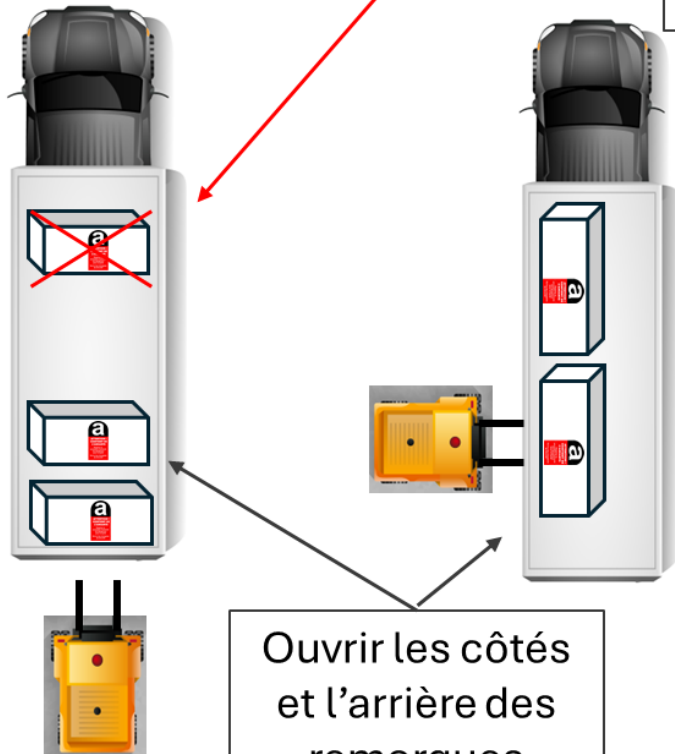
ACCEPTÉ

Chargement accessible pour un engin.

Ne pas disposer les palettes au fond de la remorque

Véhicules ouverts :

Semi, camion plateau, remorque ouverte



Ouvrir les côtés et l'arrière des remorques

Remorque propre : absence de déchets d'amiante au sol

REFUSE

À l'entrée ou sur la zone de déchargement

- Chargement renversé
➔ ATTENTION au risque de renversement durant le trajet
- Chargement présentant tout obstacle nécessitant une manœuvre risquée par le chariot télescopique
- Chargement dans un fourgon, un utilitaire ou un coffre de voiture, ...

